

Image not found or type unknown



Restitutution du dépôt de garantie conditionné par une réparation

Par **franck**, le **14/10/2009** à **14:47**

Ma fille a quitté son appartement qu'elle louait le 16 août 2009.
Il y avait un petit dégât sur un mur de la cuisine : peinture nécessaire.
La propriétaire conditionne la restitution du dépôt de garantie à la réfection de ce mur.
Elle me dit que les artisans « ne se déplacent pas pour si peu » et que c'est à ma fille de trouver la solution pour récupérer cette caution.
A noter que ce dégât est bien pris en charge par une assurance.
Que faire ?
Merci